

# ARRÊTÉ

donnant le nom de chemin Bellamy au chemin privé perpendiculaire au chemin des Genêts.

---

Du 23 décembre 1938.

---

## LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la requête adressée au Département des travaux publics demandant de donner le nom de Jean Bellamy à un chemin privé dans le quartier des Genêts ;

Vu la lettre du Service des archives d'Etat en date du 12 décembre 1938 suggérant de donner à ce chemin le nom de « chemin Bellamy », désignation qui comprendrait l'ensemble des personnes qui ont porté ce nom et qui ont eu divers représentants intéressants pour l'histoire de Genève ;

Vu le préavis favorable du Conseil administratif de la Ville de Genève en date du 20 décembre 1938 ;

Vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

Sur la proposition du Département des travaux publics ;

Arrête :

De donner le nom de

**« chemin Bellamy »**

au chemin privé perpendiculaire au chemin des Genêts, chemin actuellement compris dans la dénomination de cette dernière artère.

**Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.**

Certifié conforme,  
Le chancelier : Marc BERGER.